Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260605-48062026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Cédric CAÏN, Rachel GRÜNWEISER,
Ont donné procuration : Cédric CAÏN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à David QUANTIN,
Secrétaire de séance : Olivier LE GALL
Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 10 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	15

N° 48-06-2026 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF BRETAGNE) – SECTEUR DE POULBRAC

Rapporteur : M. le Maire

- **Exposé**

M. le Maire rappelle qu'en 2024, la commune d'Ouessant a engagé, avec l'appui de l'Établissement public foncier de Bretagne (EPF Bretagne), une démarche de maîtrise foncière sur le secteur de Poulbrac afin de permettre la réalisation d'une opération d'habitat répondant à des objectifs de mixité sociale.

À cette fin, une convention opérationnelle a été conclue avec l'EPF Bretagne afin de bénéficier de son expertise et de ses capacités d'acquisition et de portage foncier.

Après réexamen du projet, la municipalité considère :

• que le niveau de prix demandé pour l'un des terrains concernés apparaît particulièrement élevé et pourrait constituer une référence susceptible d'entraîner une hausse générale du prix du foncier constructible sur l'île ;
• que les contraintes d'accès au site limitent les possibilités d'aménagement ;
• qu'il convient désormais de privilégier les opérations de réhabilitation ou de construction sur le patrimoine bâti et foncier déjà maîtrisé par la commune.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'approuver la résiliation de la convention opérationnelle conclue avec l'EPF Bretagne pour le secteur de Poulbrac.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260605-48062026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix « Contre » de Lydia ROLLAND, Marie-Noëlle MINIOU, Joël RICHARD ; 12 voix « Pour »), le conseil municipal décide :

• d'approuver la résiliation de la convention opérationnelle conclue avec l'EPF Bretagne pour le secteur de Poulbrac.

contre	abstention	pour	Votants
3	0	12	15

Le secrétaire de séance,
Le 1er Adjoint au Maire,
Olivier LE GALL,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)